

# DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION DU CVPA

Le DSI regroupe les mesures d'organisation des secours et de prévention des accidents liés aux activités nautiques.

1. Il définit une surveillance adaptée aux caractéristiques du plan d'eau et aux activités.
2. Il précise les procédures d'alerte et de recours aux services de secours.
3. Il précise les mesures d'urgence à mettre en place en cas d'accident.

L'application du DSI est de la responsabilité du Responsable Technique Qualifié désigné de la structure. Le DSI prend place dans l'organisation générale du Centre de Voile de Panthier et il est modifiable chaque fois qu'il en est nécessaire par le comité de direction. Le présent DSI est affiché au Centre de Voile.

## **Environnement du site de navigation dans le cadre des activités nautiques encadrées par l'équipe du CVPA.**

### **Zone de navigation :**

- La zone de navigation s'étend à presque toute la surface du réservoir. Les restrictions se situent à droite du plan d'eau dans la partie proche de la zone de baignade et des déversoirs. Il est également interdit de naviguer à la voile dans la réserve naturelle délimitée par des bouées coniques rouges et une distance limite de 30 mètres des levées doit être respectées.
- L'accès aux zones de navigation est ouvert aux pratiques libres de loisir, de locations et aux activités encadrées par un moniteur.

### **Mise en évidence des risques du site :**

- Le réservoir de Panthier est un plan d'eau intérieur relativement calme et facile à surveiller en raison de sa superficie et de l'emplacement du Centre de Voile.
- Il faut toutefois veiller à ce que les différentes embarcations ne s'approchent pas des déversoirs et des levées du réservoir.
- Il n'y a pas de danger pour la mise à l'eau depuis la plage ou la cale du Centre de Voile.

### **Matériel de sécurité**

#### **Le CVPA dispose de :**

- 1 sécu type new matic avec moteur Yamaha 20 cv nécessitant un permis
- 1 sécu type new matic avec moteur Honda 10 cv nécessitant un permis
- 1 sécu type new matic avec moteur Yamaha 5,9 cv (marqué 6 cv) ne nécessitant pas de permis

# **DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION DU CVPA**

- 3 VHF et des téléphones portables personnels pendant les activités.

## **Fonctionnement générale des activités**

**Sous le contrôle du responsable de la base ou du RTQ, le CVPA organise les activités suivantes :**

1. Une pratique loisir réservée aux adhérents du CVPA à jour de leur cotisation
2. Une pratique libre par la location
3. Une activité stage ouverte à tous
4. Une activité voile scolaire
5. Une activité voile sportive (organisation de compétitions)
6. Une activité accueil de groupes extérieurs.

## **Les jours et horaires des activités sont :**

1. Du lundi au dimanche de 9h à 12h et de 14h à 18h (hors vacance scolaires d'été)
2. Du lundi au dimanche de 11h à 19h (vacances scolaires d'été)

## **Les consignes de sécurité et les conduites à tenir.**

Le Responsable Technique Qualifié met en œuvre un plan d'intervention en cas d'accident ou de repli à terre si les conditions météorologiques se dégradent.

### **Plan d'intervention en cas d'accident**

Attention !!! « Chaque moniteur référent est responsable de son groupe » !

## **En cas d'accident à terre :**

- Le stagiaire ou pratiquant est déplacé vers le point d'accueil.
- Un espace et un brancard (dans atelier/cuisine), sont disponibles pour allonger le blessé.
- Une armoire à pharmacie est disponible sur le site pour les premiers soins (placée au mur à l'entrée vestiaire homme).
- Si besoin appelez le 18 (secours pompiers) ou le 15 pour le SAMU
- Le blessé doit rester avec une personne référente du Centre de Voile (chef de base, RTQ, moniteur disponible).

# DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION DU CVPA

## En cas d'accident sur l'eau :

- Le blessé est rapatrié à terre soit par remorquage de son embarcation, soit par embarquement dans le bateau de sécurité du moniteur.
- Le moniteur avertit un collègue à terre pour aider à évacuer le blessé. Cela lui permet aussi, s'il encadre un groupe, de ne pas laisser celui-ci sans surveillance.
- Si nécessaire, le moniteur ou la personne à terre alerte les secours au moyen du téléphone situé au bureau du CVPA ou à l'aide de son téléphone portable. Tous les numéros d'urgence sont affichés à l'accueil.
- Le groupe de stagiaires ou pratiquants en activité sur le plan d'eau peut être ramené à terre si nécessaire. Ils rentreront à l'aide de leur propre embarcation, ou remorqué par un bateau de sécurité.

## Mise en sécurité du blessé :

- Le blessé est accompagné par le moniteur ou un collègue jusqu'à l'accueil.
- Le blessé dispose d'un espace pour être allongé ainsi que d'une armoire à pharmacie comprenant une couverture de survie.

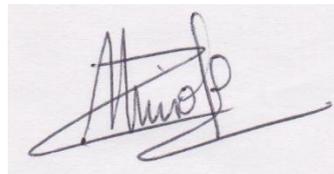
## Plan d'intervention en cas de dégradation météorologique ou problèmes techniques

### Le moniteur peut mettre en œuvre un repli à terre :

- Par retour en autonomie des pratiquants à l'aide de leurs embarcations.
- Par remorquage des pratiquants à l'aide d'un bateau de sécurité.
- En embarquant directement les pratiquants dans son bateau (les embarcations des pratiquants sont alors mises au mouillage ou volontairement dessalées afin d'être récupérées plus tard).
- En cas d'urgence météo un repli peut se faire vers tout point à terre le plus proche afin de servir d'abri (berges, cale opposée et exceptionnellement la réserve naturelle).
- En cas de panne ou d'avarie d'un bateau de sécurité en situation d'encadrement, il est rapidement mis en place un rassemblement des pratiquants autour de ce dernier afin de les garder groupés. Cela permet aussi à un autre intervenant de les prendre facilement en charge. En cas de réparation rapide de l'avarie, la séance reprend normalement.

# DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION DU CVPA

Le Responsable Technique Qualifié



Xavier AKIMOFF

## L'affichage en rapport avec le DSI

### Numéros des organismes à contacter en cas d'urgence :

Numéro d'appel d'urgence européen	<b>112</b>
SAMU	<b>15</b>
Police Secours	<b>17</b>
Sapeurs-pompiers	<b>18</b>
Enfance en danger	<b>119</b>
Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	<b>114</b>
Centre antipoison de Nancy	<b>03 83 22 50 50</b>

### Numéros des personnes à contacter en cas d'urgence :

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro</b>
Xavier AKIMOFF	Responsable Centre de Voile de Panthier	<b>06 76 67 37 25</b>
Claude GUILLET	Président du CVPA	<b>06 85 93 80 31</b>

### Numéros utiles :

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro</b>
Eric PAUL	Membre du comité de direction	<b>06 75 57 69 46</b>
Jean Daniel RENAUD	Membre du comité de direction	<b>06 69 67 60 87</b>
Matthieu VANDROUX	Membre du comité de direction	<b>06 87 57 53 20</b>
Emmanuel MORANGE	Membre du comité de direction	<b>06 14 35 81 01</b>